



Numéro de résolution

Procès-verbal

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 23 AOÛT 2021 À 20 HEURES.

Sont présents: La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur Nelson Lepage, et les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille et André Beaulieu.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et aux auditeurs et procède à l'ouverture de la séance.

Rés. n°
323-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2021;
4. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 280-286, rue Lafontaine;
5. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 458-460, rue Lafontaine;
6. Approbation d'une demande d'autorisation déposée dans le cadre du Règlement 1387 concernant l'immeuble situé au 316, rue Fraser;
7. Approbation d'une promesse d'achat à intervenir avec Canadian Tire Real Estate Limited/Immobilière Canadian Tire limitée concernant l'achat d'une partie du lot 4 530 525;
8. Approbation d'un protocole d'entente de services à intervenir avec le Cégep de Rivière-du-Loup relativement aux aires de circulation et de stationnement;



Numéro de résolution

Procès-verbal

9. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Centre Prévention Suicide du KRTB concernant la présentation d'une activité au parc du Campus-et-de-la-Cité;
10. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-01-12 Acquisition d'un camion 6 roues avec système benne interchangeable;
11. Engagement de la Ville à respecter les dispositions du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
12. Désignation d'un signataire pour le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le versement d'une subvention pour la construction d'une nouvelle caserne;
13. Modification du responsable désigné dans le dossier du prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts du secteur de Place Carrier;
14. Fermeture de rues pour permettre la tenue d'une compétition régionale de BMX;
15. Versement d'une subvention à la Corporation d'innovation industrielle, technologique et économique de Rivière-du-Loup (CIITÉ);
16. Versement d'une subvention à Espace Centre-ville dans le cadre du projet LAFestive;
17. Adoption des amendements budgétaires;
18. Approbation des comptes et salaires;
19. Condoléances à Mme Andrée-Ann Labrie, secrétaire de direction à la Mairie-Direction générale, suite au récent décès de sa grand-mère;
20. Condoléances à M. Jacques Moreau du Service finances et trésorerie à la suite du récent décès de son père;
21. Avis de motion (RE2076 Droits compensatoires au MTQ);
22. Période de questions;
23. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
324-2021

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:



Procès-verbal

Numéro de résolution

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
325-2021

4. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 280-286, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 13 avril 2021, madame Dany Guérette, propriétaire du bâtiment situé au 280-286, rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'être autorisée à procéder à la restauration du parement de brique des façades;

ATTENDU qu'en date du 13 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville;

ATTENDU qu'une subvention est accordée à madame Guérette dans le cadre du Règlement 2055, du 8 février 2021;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Dany Guérette concernant la restauration des briques des façades de l'immeuble situé au 280-286, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
326-2021

5. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 458-460, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 13 avril 2021, madame Jeanne Maguire, propriétaire du bâtiment situé au 458-460, rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de procéder à la peinture des éléments en bois et de la corniche en tôle de la façade principale;

ATTENDU qu'en date du 13 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU qu'une subvention est accordée à madame Maguire dans le cadre du Règlement 2055 du 8 février 2021;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Jeanne Maguire concernant la peinture des éléments en bois et de la corniche en tôle pour l'immeuble situé au 458-460, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
327-2021

6. APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 1387 CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 316, RUE FRASER

ATTENDU qu'en date du 13 avril 2021, monsieur Étienne Charron déposait au comité consultatif d'urbanisme une demande d'autorisation pour l'immeuble situé au 316, rue Fraser, afin de procéder à la restauration de la toiture en tôle à baguettes et à la correction de problèmes d'isolation;

ATTENDU qu'en date du 13 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter la demande déposée puisqu'elle respecte les dispositions contenues au Règlement 1387, du 8 septembre 2003, constituant un site du patrimoine dans le secteur du vieux Saint-Patrice;

ATTENDU qu'une subvention est accordée au requérant en vertu du Règlement 2055, du 8 février 2021;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande d'autorisation déposée par monsieur Étienne Charron pour l'immeuble situé au 316, rue Fraser et qu'il soit autorisé à procéder à la réfection de la tôle de la toiture à baguettes et à la correction de problèmes d'isolation, conformément au dossier de rénovation patrimoniale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
328-2021

7. **APPROBATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT À INTERVENIR AVEC CANADIAN TIRE REAL ESTATE LIMITED/IMMOBILIÈRE CANADIAN TIRE LIMITÉE CONCERNANT L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 4 530 525**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil approuve la promesse d'achat, annexée à la résolution, à intervenir avec Canadian Tire Real Estate Limited/Immobilière Canadian Tire limitée concernant l'achat par la Ville d'une partie du lot 4 530 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata et autorise la mairesse et la greffière à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
329-2021

8. **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DE SERVICES À INTERVENIR AVEC LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP RELATIVEMENT AUX AIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation de la greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, approuve le protocole d'entente de services, annexé à la résolution, à intervenir avec le Cégep de Rivière-du-Loup relativement aux aires de circulation et de stationnement situées sur la propriété du Cégep de Rivière-du-Loup et autorise la mairesse et la greffière à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et en son nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
330-2021

9. **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB CONCERNANT LA PRÉSENTATION D'UNE ACTIVITÉ AU PARC DU CAMPUS-ET-DE-LA-CITÉ**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec le Centre Prévention Suicide du KRTB, concernant la présentation d'une activité de financement et de sensibilisation à Rivière-du-Loup, qui se tiendra au parc du Campus-et-de-la-Cité, le vendredi 10 septembre 2021, de 16 h à 22 h et autorise la mairesse et le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
331-2021

10. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-01-12 ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES AVEC SYSTÈME BENNE INTERCHANGEABLE

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de division - travaux publics, accepte la soumission d'Équipements Lourds Papineau inc., au montant de 182 285 \$ taxes en sus, pour le projet STE-2021-01-12 Acquisition d'un camion 6 roues avec système benne interchangeable et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Autorise le trésorier à procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 191 000 \$ remboursable en cinq versements égaux et consécutifs de 38 200 \$ à compter du 15 mars 2022 pour financer l'achat d'un camion six roues et d'un système de benne interchangeable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
332-2021

11. ENGAGEMENT DE LA VILLE À RESPECTER LES DISPOSITIONS DU GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steve Drapeau, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement



Numéro de résolution

Procès-verbal

ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
333-2021

12. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil désigne le trésorier à titre de signataire du protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
334-2021

13. MODIFICATION DU RESPONSABLE DÉSIGNÉ DANS LE DOSSIER DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DU SECTEUR DE PLACE CARRIER

ATTENDU la résolution 345-2020 adoptée le 24 août 2020 concernant le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts du secteur de Place Carrier;

EN CONSÉQUENCE,



Numéro de résolution

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, remplace le responsable nommé au dossier du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts du secteur de Place Carrier le 24 août 2020 par messieurs Bruno Perron et Jean-François Daigle de la firme Norda Stelo ainsi que monsieur Gérald Tremblay, ingénieur et directeur du Service technique et de l'environnement, et autorise ce dernier à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

S'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée au plus tard soixante jours après la fin des travaux;

Que cette résolution modifie à toutes fins que de droit la résolution numéro 345-2020 du 24 août 2020 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
335-2021

14. FERMETURE DE RUES POUR PERMETTRE LA TENUE D'UNE COMPÉTITION RÉGIONALE DE BMX

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil autorise la fermeture de la rue Saint-Pierre, entre les rues Frontenac et Laval, ainsi que la rue Laval, entre les rues Saint-Pierre et Saint-André, le dimanche 29 août 2021, de 7 h à 17 h, pour la tenue d'une compétition régionale de BMX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
336-2021

15. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA CORPORATION D'INNOVATION INDUSTRIELLE, TECHNOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CIITÉ)

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du développement économique, autorise le trésorier à verser un montant de 15 341 \$ à la Corporation d'innovation industrielle, technologique et économique de Rivière-du-Loup (CIITÉ) à titre de subvention de fonctionnement pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à



Numéro de résolution

Procès-verbal

l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaire avec Tourisme Rivière-du-Loup et il quitte la salle.

Rés. n°
337-2021

16. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À ESPACE CENTRE-VILLE DANS LE CADRE DU PROJET LAFESTIVE

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du développement économique, autorise le versement d'une somme de 5 000 \$ pour l'achat de housses abordant le logo de la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre du projet estival LAFestive organisé par Espace Centre-ville et autorise le trésorier à verser ladite somme à Tourisme Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°
338-2021

17. ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve et adopte la liste des amendements budgétaires déposée par le trésorier portant le numéro de référence 2021-07-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
339-2021

18. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de juillet 2021 soient approuvés et payés et que la mairesse et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 10 090 863,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
340-2021

19. CONDOLÉANCES À MME ANDRÉE-ANN LABRIE, SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA MAIRIE-DIRECTION GÉNÉRALE, SUITE AU RÉCENT DÉCÈS DE SA GRAND-MÈRE

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à madame Andrée-Ann Labrie, secrétaire de direction à la Mairie-Direction générale,



Numéro de résolution

Procès-verbal

ainsi qu'aux membres des familles Beaulieu et Labrie, à la suite du récent décès de sa grand-mère, madame Simone Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
341-2021

20. CONDOLÉANCES À M. JACQUES MOREAU DU SERVICE FINANCES ET TRÉSORERIE À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SON PÈRE

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Jacques Moreau, trésorier et directeur du Service finances et trésorerie, ainsi qu'à sa conjointe et aux membres des familles Moreau et Viel, à la suite du récent décès de son père, monsieur Camille Moreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. AVIS DE MOTION (RE2076 DROITS COMPENSATOIRES AU MTQ)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*;

Le conseiller, monsieur Nelson Lepage, dépose devant ce conseil le projet de Règlement numéro 2076 relatif au versement des droits compensatoires au ministère des Transports du Québec pour le lot 5 111 781 et décrétant une dépense de 2 010 000 \$ et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2076 est disponible sur le site Internet de la ville et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions reçues par courriel.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M^e Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet